

COMMUNE DE BOUJAILLES
CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2014
COMPTE RENDU

Lieu : Mairie de Boujailles

Président : M. PAULIN Gérard
Secrétaire : M. IELSCH Richard
Membres présents : tous

Ordre du jour :

- Travaux : routes, éclairage public, lotissement, SYDED, accessibilité...
- Ventes de bois
- Subvention classe de mer
- Déneigement des particuliers
- Questions diverses

Monsieur le maire ouvre la séance à 20H.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 10 SEPTEMBRE 2014

Sans observations, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

TRAVAUX

• Routes : l'entreprise CHOPARD-LALLIER a réalisé les chemins ruraux de la Motte et de Mont Cléron dans des conditions atmosphériques très humides qui risquent de ne pas donner un résultat durable.

Le conseil demande au maire de faire une lettre de réserves à cette entreprise.

L'entretien des chemins ruraux et des voies communales, en 2014, s'est élevé à 19 194 €.

• Eclairage public : le résultat de l'appel d'offres pour l'entretien de l'éclairage public confirme le maintien de Laurent HYVERT (Nacelle service) aux prix en vigueur.

• ATTENTION : une coupure de courant aura lieu le 12 novembre prochain entre 8h30 et 12h sur la rue de Salins. Soyez vigilants sur les autres quartiers.

- En raison des travaux d'enfouissement des réseaux électriques, avec la suppression des transformateurs cabines hautes, rue des Barres, Orange demande de prendre une délibération pour approuver la convention formalisant les modalités juridiques et financières de l'opération d'enfouissement des réseaux aériens de télécommunications, qui sont confiés par mandat au SYDED. *[délibération n°1]*

- Lotissement de la Favière (NEOLIA) : les travaux de viabilisation sont en cours. Une tranchée sera faite sur la D 49 entre le 27 octobre et le 27 novembre 2014, pour relier les réseaux eau, assainissement, électricité et téléphone. Un arrêté sera pris par le maire.

- Modification des limites du village sur la rue de Salins : le panneau d'entrée d'agglomération sera remonté plus haut en raison du futur lotissement des Places. Le conseil approuve cette modification concrétisée par l'arrêté municipal du 10 septembre 2014.

- SYDED : le maire fera une demande au SYDED pour évaluer le coût du remplacement du transformateur cabine haute situé près de l'atelier de Riquet (rue des Tilleuls) qui pourrait se réaliser en 2015.

- Accessibilité de la Mairie et de la salle des fêtes : le maire présente au conseil le projet pour ces travaux qui se réaliseront de mars à septembre 2015, d'un montant estimatif hors-taxes de 310 000 € qui se décompose ainsi :

- pour la Mairie, ils nécessitent : une rampe d'accès, une redéfinition des escaliers et des portes d'entrées, des WC adaptés pour un montant estimatif hors-taxes de 25 000 €.

- pour la salle des fêtes : une rampe d'accès, une refonte du devant de la salle des fêtes, les menuiseries extérieures et intérieures, des sanitaires adaptés, un lot de serrurerie, les sols avec chape, carrelage et faïence, l'électricité, le déplacement de la plonge et du bar, l'isolation des murs et du plafond, la peinture, le chauffage et la ventilation, pour un coût global hors-taxes de 285 000 €.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide d'engager tous ces travaux sur 2015 pour un montant hors-taxes de 310 000 € et charge le maire de déposer les dossiers de demande de subvention au titre de la DETR et au Conseil Général et de signer les documents relatifs à ce marché. *[délibération n°2]*

Le maire fait part au conseil des offres reçues pour la mission complète de maîtrise d'œuvre pour ces travaux d'accessibilité à la Mairie et à la salle des fêtes et son réaménagement :

- M. Cl. DOLE propose un taux de 9.75 % sur le montant des travaux.
- M. J.-P. VUILLEMIN, économiste, assisté de J.-L. MARESCHAL, architecte, de A. TAURINES, thermicien, propose un taux de 8.70 %.

Le conseil, après en avoir délibéré, choisit pour mener à bien cette mission complète de maîtrise d'œuvre pour la mise aux normes de la Mairie, de la salle des fêtes et son réaménagement intérieur, l'équipe de M. J.-P. VUILLEMIN à 8.70 %. *[délibération n°3]*

BOIS

- Le résultat de la vente des bois de septembre s'élève au global à 98 998 € :
 - Parcelle 45 : 1 089 m³ à 80.85 € pour CUBY
 - Parcelle 18 : 119 m³ à 92.03 € pour J.-F. LORIN
- Pour les ventes de 2015, nous avons sollicité l'ONF pour faire un prélèvement supplémentaire de 1 000 m³ (de 2 900 à 3 900 m³).
L'ONF a répondu favorablement à notre demande qui pourra être satisfaite dans les parcelles 50 et 46.
Le conseil, après en avoir délibéré, demande à l'ONF de faire un prélèvement supplémentaire de 1 000 m³ environ pour les ventes de 2015 qui pourra être commercialisé, tout ou en partie, sous forme de contrats d'approvisionnement avec des scieurs locaux, afin de répondre au mieux à nos besoins. *[délibération n°4]*

ECOLE

Du 14 au 19 juin 2015, les 16 élèves de CM1 et CM2 de Boujailles, partiront en classe de mer à LEUCATE LA FRANQUI (Aude).
Le conseil décide, après en avoir délibéré, de maintenir la subvention de la commune à 80 € par élève, soit 1 280 €. *[délibération n°5]*

DENEIGEMENT

En raison de l'absence, à compter du 4 novembre, pour une durée plus ou moins longue, de l'employé communal, la commune ne pourra assurer le déneigement des particuliers qui en feront la demande.
Aussi, elle demande si un particulier serait prêt à faire cette prestation.
Pour les besoins de la commune, nous recherchons un conducteur capable de faire le déneigement avec le matériel de la commune.
Les personnes intéressées sont priées de se faire connaître en Mairie dans les meilleurs délais.

QUESTIONS DIVERSES

- Pour le centenaire de la guerre de 14-18, un livre intitulé « De la vallée du Drugeon aux tranchées » a été confectionné par une équipe de bénévoles de chaque village de la CFD qui a cherché à retracer la vie des soldats tués au cours de cette guerre et des monuments aux morts.
La commune a réservé 60 livres et a décidé d'offrir ce livre (25 €) avec le colis de Noël, ainsi qu'aux bénévoles. *[délibération n°6]*
Renseignez-vous en Mairie avant de l'acheter.
- Pour Noël, les conseillers et les conseillères ont décidé d'apporter plus d'éclat aux illuminations et de donner un air de fête au village durant cette période.
L'investissement sera limité et complété chaque année.

- Afin de régler les dernières factures d'investissement reçues par la commune, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de prendre sur le budget communal, la décision budgétaire modificative suivante : diminution de 60 000 € des dépenses d'investissement prévues au 2313 et augmentation de 20 000 € des recettes d'emprunts inscrites au 1641, ce qui permet une augmentation des dépenses d'investissement de 15 000 € au 2118, 12 500 € au 21312 et 52 500 € au 2151.

[délibération n°7]

- Vu le projet de création d'un lotissement de quatre parcelles cadastrées ZD 85, rue de Salins, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer avec date d'effet au 1^{er} novembre 2014, un budget annexe au budget principal dénommé « budget annexe lotissement des Places ».

Toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites à ce budget.

[délibération n°8]

La séance est levée à 23H.

Rappel des délibérations prises au cours de la séance :

- **Délibération n°1 :** convention pour l'enfouissement des réseaux de télécommunications
- **Délibération n°2 :** lancement des travaux d'accessibilité et de réaménagement des bâtiments
- **Délibération n°3 :** maîtrise d'œuvre pour les travaux d'accessibilité et de réaménagement
- **Délibération n°4 :** vente de 1 000 m³ supplémentaires de bois
- **Délibération n°5 :** subvention classe de mer 2015
- **Délibération n°6 :** achat du livre « De la vallée du Drugeon aux tranchées » pour offrir
- **Délibération n°7 :** décision budgétaire modificative n°3 – budget communal
- **Délibération n°8 :** création d'un budget annexe « lotissement des Places »

Signatures :

M. PAULIN Gérard, maire	M. PICARD Fabrice	M. MENESTRIER Henri
M. IELSCH Richard	M. SONNEY Jacques	M. MASSON Julien
Mme BENALI Malika	Mme DUBREZ Marie-France	M. DUBOZ Jean-Marie
M. PAULIN Jean-Marie	cachet de la Mairie	